

1

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

	31.12.2018	31.12.2015
Situation financière selon l'approche de continuité		
Valeur marchande de l'actif	1 055 188 400 \$	884 218 400 \$
Objectif de capitalisation selon l'approche de continuité	998 060 400 \$	844 890 200 \$
Excédent (déficit) de capitalisation	57 128 000 \$	39 328 200 \$
Degré de capitalisation (volet PD seulement)	116,6 %	115,1 %
Situation financière selon l'approche de solvabilité		
Actif de solvabilité	1 053 688 400 \$	883 018 400 \$
Passif de solvabilité	1 239 031 800 \$	1 051 644 300 \$
Excédent (déficit) de solvabilité	(185 343 400 \$)	(168 625 900 \$)
Degré de solvabilité (volet PD seulement)	68,3 %	63,9 %
Exigences de capitalisation au cours de l'année qui suit celle de l'évaluation (sans tenir compte du décalage des cotisations)¹		
Cotisation d'exercice totale (régulière et supplémentaire)	44 451 100 \$	37 550 600 \$
Cotisations obligatoires estimatives des participants	(18 103 000 \$)	(16 038 200 \$)
Cotisation d'exercice estimative de l'employeur	26 348 100 \$	21 512 400 \$
Cotisation d'exercice de l'employeur exprimée sous forme d'un pourcentage des gains admissibles des participants (volet PD)	2,66 %	2,65 %
Cotisation d'équilibre minimale	0 \$	0 \$
Cotisation annuelle minimale estimative de l'employeur pour la composante à prestations déterminées (volet PD)	7 795 900 \$	6 900 200 \$

¹ Fournies à titre d'information seulement. Les cotisations doivent être versées au régime conformément aux sections Exigences minimales de capitalisation et Cotisation maximale admissible contenues dans le présent rapport. Le présent Sommaire ne tient pas compte des dispositions relatives au décalage des cotisations requises.

	31.12.2018	31.12.2015
Montant estimatif de la cotisation maximale admissible de l'employeur pour la composante à prestations déterminées (volet PD)	193 139 300 \$	175 526 100 \$
Date de la prochaine évaluation	31 déc. 2021	31 déc. 2018

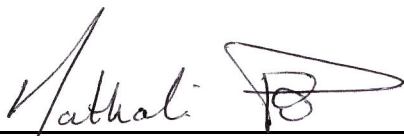
8

OPINION

À notre avis, aux fins des évaluations,

- les données sur la participation sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses utilisées sont appropriées; et
- les méthodes utilisées sont appropriées.

Nous avons produit le présent rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Il respecte également les normes de capitalisation et de solvabilité prescrites par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.



Nathalie Perreault
Fellow de l'institut canadien des actuaires

30 septembre 2019

Date



Jean-François Poirier
Fellow de l'institut canadien des actuaires

30 septembre 2019

Date